

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 octobre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-138

**LICENCE SPORTIVE POUR
TOUS
ATTRIBUTION DE
SUBVENTION**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 septembre 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 5 octobre 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi quatre octobre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Gilda Bréda.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Pamela Trécache par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17 h 10 (affaire n° 2022-137), MM. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Zakaria Ali et Mme Sophie Tsiavia à 17 h 16 (affaire n° 2022-138).

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye (excusée), Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-138

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Arrivée de MM. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Zakaria Ali et Mme Sophie Tsiavia à 17 h 16.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019-027 du 2 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération n° 2020-088 du 4 août 2020 approuvant la modification du cadre d'intervention du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération n° 2022-004 du 8 février 2022 approuvant l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération n° 2022-069 du 7 juin 2022 approuvant l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la « licence sportive pour tous » ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique éducative - Scolaire et Associative » réunie le 21 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 4 octobre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention en fonctionnement, au titre de la saison sportive 2022, à l'association sportive désignée dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU



LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive dans le cadre du programme d'aide « licence sportive pour tous ».

Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019 (délibération n° 2019-027) et en a modifié son règlement d'attribution le 4 août 2020 (délibération n° 2020-088).

Conformément au cadre d'intervention fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le 12 septembre 2022 sur l'éligibilité administrative de 80 dossiers individuels remis par une association sportive au titre de la saison sportive 2021-2022, à savoir :

Nombre d'associations	Associations sportives	Discipline	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
1	La Jeanne Ouest Natation	Natation	80	3 190 €
	TOTAL		80	3 190 €

Au titre de l'exercice 2022, le conseil municipal, par délibérations des 8 février et 7 juin 2022, avait attribué des subventions à 11 associations sportives pour un montant global de 19 400 € pour 450 dossiers individuels.

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'attribution d'une subvention en fonctionnement, au titre de l'exercice 2022, à l'association sportive sus-désignée ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.